

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DE BESSANCOURT

Numéro SIRET : 21950060000016

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE BEAUCHAMP

M14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

BUDGET : BUDGET VILLE

ANNEE 2016

SOMMAIRE

PAGE	CONTENU	
	I - Présentation générale du budget	
2	A - Informations statistiques, fiscales et financières	
3	B - Modalités de vote du budget	
	II - Présentation générale du budget	
4	A1 - Vue d'ensemble - sections	
5	A2 - Vue d'ensemble - section de fonctionnement - Chapitres	
6/7	A3 - Vue d'ensemble - section d'investissement - Chapitres	
8	B1 - Balance générale du budget - Dépenses	
9	B2 - Balance générale du budget - Recettes	
	III - Vote du budget	
10/12	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles	
13/14	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles	
15/16	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	
17/18	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	
	ANNEXES	
		Joint
	A - Élément du bilan	
	A1 - Présentation croisée par fonction	
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	
19/21	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	
22	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
	A4 - Etat des provisions	
	A5 - Etalement des provisions	
23	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X
24	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	
	A8 - Etat des charges transférées	
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	
	B - Engagements hors bilan	
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	
	B1.7 - Subvention versées dans le cadre du vote du budget	
	C - Autres éléments d'information	
25/29	C1 - Etat du personnel	X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune	
	D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
	D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	
30	D2 - Arrêtés et signatures	X

Code INSEE 95060	VILLE DE BESSANCOURT BUDGET VILLE	BS 2016
----------------------------	--	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	6 723
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	24
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
4 193 316,00	5 757 385,00	621,51	1 027,20

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCL) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 314,95	1 035,00
2	Produit des impositions directes/population	502,46	451,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 311,05	1 159,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	469,84	317,00
5	Encours de dette/population	0,00	870,00
6	DGF/population	231,85	196,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	55,68%	51,44%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

REMARQUE : Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

VILLE DE BESSANCOURT - 95 - BUDGET VILLE	BS	2016
--	----	------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2015.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 592 919,31	3 034 666,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 558 253,31
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	3 592 919,31	3 592 919,31

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 470 879,22	1 293 384,68
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	200 276,77	322 518,66
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 427 526,57	(si solde positif) 482 779,22
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	2 098 682,56	2 098 682,56
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	5 691 601,87	5 691 601,87

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
011	Charges à caractère général	1 319 549,00	0,00	878 740,00	878 740,00	2 198 289,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 462 531,00	0,00	2 460 142,00	2 460 142,00	4 922 673,00
014	Atténuations de produits	465 000,00	0,00	0,00	0,00	465 000,00
65	Autres charges de gestion courante	769 627,00	0,00	4 600,00	4 600,00	774 227,00
Total des dépenses de gestion courante		5 016 707,00	0,00	3 343 482,00	3 343 482,00	8 360 189,00
66	Charges financières	125 800,00	0,00	82 299,07	82 299,07	208 099,07
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	267 138,24	267 138,24	272 138,24
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 147 507,00	0,00	3 692 919,31	3 692 919,31	8 840 426,31
023	Virement à la section d'investissement (5)	400 000,00		-100 000,00	-100 000,00	300 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	232 000,00		0,00	0,00	232 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		632 000,00		-100 000,00	-100 000,00	532 000,00
TOTAL		5 779 507,00	0,00	3 592 919,31	3 592 919,31	9 372 426,31

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

9 372 426,31

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	145 000,00	145 000,00	195 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	434 438,00	0,00	387 800,00	387 800,00	822 238,00
73	Impôts et taxes	3 779 769,00	0,00	1 214 114,00	1 214 114,00	4 993 883,00
74	Dotations, subventions et participations	1 459 500,00	0,00	1 213 302,00	1 213 302,00	2 672 802,00
75	Autres produits de gestion courante	44 800,00	0,00	40 450,00	40 450,00	85 250,00
Total des recettes de gestion courante		5 768 507,00	0,00	3 000 666,00	3 000 666,00	8 769 173,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	11 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00	45 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 779 507,00	0,00	3 034 666,00	3 034 666,00	8 814 173,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		5 779 507,00	0,00	3 034 666,00	3 034 666,00	8 814 173,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

558 253,31

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

9 372 426,31

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

-100 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	104 000,00	62 178,81	83 000,00	83 000,00	249 178,81
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 107 375,00	138 097,96	640 100,00	640 100,00	2 885 572,96
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	24 000,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 235 375,00	200 276,77	723 100,00	723 100,00	3 158 751,77
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	482 779,22	482 779,22	482 779,22
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	703 000,00	0,00	265 000,00	265 000,00	968 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		703 000,00	0,00	747 779,22	747 779,22	1 450 779,22
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 938 375,00	200 276,77	1 470 879,22	1 470 879,22	4 609 530,99
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 938 375,00	200 276,77	1 470 879,22	1 470 879,22	4 609 530,99

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	427 526,57
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 037 057,56

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=1)+(2)+(3)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	947 220,00	258 759,52	550 831,00	550 831,00	1 756 810,52
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	959 755,00	0,00	355 651,68	355 651,68	1 315 406,68
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 906 975,00	258 759,52	906 482,68	906 482,68	3 072 217,20
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	271 000,00	63 759,14	0,00	0,00	334 759,14
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	306 000,00	306 000,00	306 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	128 400,00		180 902,00	180 902,00	309 302,00
Total des recettes financières		399 400,00	63 759,14	486 902,00	486 902,00	950 061,14
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 306 375,00	322 518,66	1 393 384,68	1 393 384,68	4 022 278,34
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	400 000,00		-100 000,00	-100 000,00	300 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	232 000,00		0,00	0,00	232 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		632 000,00		-100 000,00	-100 000,00	532 000,00
TOTAL		2 938 375,00	322 518,66	1 293 384,68	1 293 384,68	4 554 278,34

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	482 779,22
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 037 057,56

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	-100 000,00
--	--------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	878 740,00		878 740,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 460 142,00		2 460 142,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 600,00		4 600,00
66	Charges financières	82 299,07	0,00	82 299,07
67	Charges exceptionnelles	267 138,24	0,00	267 138,24
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		-100 000,00	-100 000,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	3 692 919,31	-100 000,00	3 592 919,31

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 3 592 919,31

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	482 779,22	0,00	482 779,22
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	265 000,00	0,00	265 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	145 178,81	0,00	145 178,81
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	778 197,96	0,00	778 197,96
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 671 155,99	0,00	1 671 155,99

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 427 526,57

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 098 682,56

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	145 000,00		145 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	387 800,00		387 800,00
73	Impôts et taxes	1 214 114,00		1 214 114,00
74	Dotations, subventions et participations	1 213 302,00		1 213 302,00
75	Autres produits de gestion courante	40 450,00	0,00	40 450,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	34 000,00	0,00	34 000,00
	Recettes de fonctionnement - Total	3 034 666,00	0,00	3 034 666,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 558 253,31

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 3 592 919,31

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	63 759,14	0,00	63 759,14
13	Subventions d'investissement	809 590,52	0,00	809 590,52
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	355 651,68	0,00	355 651,68
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		-100 000,00	-100 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	180 902,00		180 902,00
	Recettes d'investissement - Total	1 409 903,34	-100 000,00	1 309 903,34

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 482 779,22

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 306 000,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 098 682,56

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	1 319 549,00	878 740,00	878 740,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à amén.	300 193,00	374 401,00	374 401,00
60611	Eau et assainissement	14 820,00	14 820,00	14 820,00
60612	Énergie - Électricité	40 820,00	62 820,00	62 820,00
60622	Carburants	8 078,00	8 078,00	8 078,00
60623	Alimentation	1 926,00	1 878,00	1 878,00
60628	Autres fournitures non stockées	44 040,00	27 702,00	27 702,00
60631	Fournitures d'entretien	200,00	10 550,00	10 550,00
60632	Fournitures de petit équipement	14 048,00	12 794,00	12 794,00
60633	Fournitures de voirie	2 860,00	2 860,00	2 860,00
60636	Vêtements de travail	7 540,00	4 940,00	4 940,00
6064	Fournitures administratives	10 619,00	8 074,00	8 074,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques	12 500,00	12 500,00	12 500,00
6067	Fournitures scolaires	23 918,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 300,00	1 300,00	1 300,00
6132	Locations immobilières	2 860,00	3 800,00	3 800,00
6135	Locations mobilières	42 970,00	48 720,00	48 720,00
61521	Terrains	18 200,00	2 000,00	2 000,00
61522	Bâtiments		26 380,00	26 380,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	29 120,00	0,00	0,00
61523	Voies et réseaux		0,00	0,00
615231	Entretien et réparations voiries	104 540,00	91 000,00	91 000,00
61551	Matériel roulant	8 600,00	-2 600,00	-2 600,00
61558	Autres biens mobiliers	4 576,00	4 594,00	4 594,00
6156	Maintenance	254 177,00	35 000,00	35 000,00
616	Primes d'assurances		0,00	0,00
6161	Assurance multirisques	14 560,00	6 500,00	6 500,00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction		25 930,00	25 930,00
6168	Autres primes d'assurance		12 000,00	12 000,00
617	Etudes et recherches	44,00	14 100,00	14 100,00
6182	Documentation générale et technique	1 798,00	1 035,00	1 035,00
6184	Versements à des organismes de formation	13 780,00	12 000,00	12 000,00
6188	Autres frais divers	36 236,00	24 943,00	24 943,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 060,00	1 060,00	1 060,00
6226	Honoraires	13 555,00	286,00	286,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 628,00	1 560,00	1 560,00
6228	Divers	5 416,00	5 466,00	5 466,00
6231	Annonces et insertions	2 089,00	3 216,00	3 216,00
6232	Fêtes et cérémonies	23 510,00	16 610,00	16 610,00
6236	Catalogues et imprimés	13 523,00	13 520,00	13 520,00
6237	Publications	13 832,00	13 832,00	13 832,00
6247	Transports collectifs	20 192,00	19 515,00	19 515,00
6251	Voyages et déplacements		1 000,00	1 000,00
6256	Missions	210,00	208,00	208,00
6261	Frais d'affranchissement	10 428,00	12 421,00	12 421,00
6262	Frais de télécommunications	20 193,00	15 193,00	15 193,00
627	Services bancaires et assimilés		0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...	500,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	175 000,00	-90 000,00	-90 000,00
63512	Taxes foncières		15 000,00	15 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		1 000,00	1 000,00
6358	Autres droits	50,00	30,00	30,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	1 040,00	704,00	704,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 462 531,00	2 460 142,00	2 460 142,00
6218	Autre personnel extérieur	35 950,00	28 950,00	28 950,00
6331	Versement de transport	22 033,00	38 550,00	38 550,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 113,00	7 670,00	7 670,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	26 556,00	20 350,00	20 350,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	6 133,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale	859 357,00	681 200,00	681 200,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	55 665,00	42 700,00	42 700,00
64118	Autres indemnités	197 082,00	186 000,00	186 000,00
64131	Rémunérations	426 770,00	321 034,00	321 034,00
64138	Autres indemnités	55 126,00	143 750,00	143 750,00
64162	Emplois d'avenir		264 000,00	264 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	41 851,00	15 349,00	15 349,00
6417	Rémunérations des apprentis		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	298 510,00	250 600,00	250 600,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	282 793,00	308 700,00	308 700,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	37 772,00	42 050,00	42 050,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	79 500,00	75 000,00	75 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 080,00	10 000,00	10 000,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage		0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	13 570,00	9 800,00	9 800,00
64731	Versées directement	7 000,00	-7 000,00	-7 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 320,00	15 120,00	15 120,00
6478	Autres charges sociales diverses	540,00	540,00	540,00
6488	Autres charges	810,00	5 779,00	5 779,00
014	Atténuations de produits	465 000,00	0,00	0,00
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU		0,00	0,00
73923	Reversements sur FNGIR	465 000,00	0,00	0,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	769 627,00	4 600,00	4 600,00
6531	Indemnités	109 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	2 500,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	4 100,00	0,00	0,00
6535	Formation	3 000,00	0,00	0,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'alloc° de fin de m	50,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes		0,00	0,00
6553	Service d'incendie	107 000,00	0,00	0,00
6554	Contributions aux organismes de regroupement		0,00	0,00
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territ	6 400,00	0,00	0,00
6556	Indemnités de logement aux instituteurs	610,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires		0,00	0,00
657362	CCAS	398 000,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux		0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	100 933,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de la gestion courante	28 034,00	4 600,00	4 600,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		5 016 707,00	3 343 482,00	3 343 482,00
66	Charges financières (b)	125 800,00	82 299,07	82 299,07
66111	Intérêts réglés à l'échéance	134 000,00	77 999,07	77 999,07
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-12 500,00	0,00	0,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque		300,00	300,00
6688	Autres	300,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	267 138,24	267 138,24
6712	Amendes fiscales et pénales		0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
678	Autres charges exceptionnelles		262 138,24	262 138,24
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		5 147 507,00	3 692 919,31	3 692 919,31

VILLE DE BESSANCOURT - 95 - BUDGET VILLE	BS 2016
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
023	Virement à la section d'investissement	400 000,00	-100 000,00	-100 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	232 000,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	232 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		632 000,00	-100 000,00	-100 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		632 000,00	-100 000,00	-100 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 779 507,00	3 592 919,31	3 592 919,31

+	
RESTES A REALISER 2015 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 592 919,31

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	38 562,54
Montant des ICNE de l'exercice N-1	50 889,61
= Différence ICNE N - ICNE N-1	- 12 327,07

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	50 000,00	145 000,00	145 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	50 000,00	100 000,00	100 000,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance		45 000,00	45 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	434 438,00	387 800,00	387 800,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	4 000,00	3 000,00	3 000,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	3 600,00	0,00	0,00
70328	Autres droits de stationnement et de location	100,00	0,00	0,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	6 100,00	0,00	0,00
70632	A caractère de loisirs	26 100,00	26 300,00	26 300,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	73 500,00	80 500,00	80 500,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseig	223 000,00	278 000,00	278 000,00
70688	Autres prestations de services	11 400,00	0,00	0,00
70873	par les C.C.A.S	86 638,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 779 769,00	1 214 114,00	1 214 114,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 113 269,00	264 776,00	264 776,00
7321	Attribution de compensation	352 000,00	352 000,00	352 000,00
7322	Dotation de solidarité communautaire		145 478,00	145 478,00
7325	Fonds de péréquation ressources intercommunales et com	187 000,00	210 360,00	210 360,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		0,00	0,00
7343	Taxe sur les pylônes électriques		14 000,00	14 000,00
7351	Taxe sur l'électricité	27 500,00	27 500,00	27 500,00
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure		0,00	0,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	100 000,00	200 000,00	200 000,00
74	Dotations, subventions et participations	1 459 500,00	1 213 302,00	1 213 302,00
7411	Dotation forfaitaire	1 300 000,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale		90 555,00	90 555,00
74127	Dotation nationale de péréquation		168 153,00	168 153,00
745	Dotation spéciale au titre des instituteurs		2 800,00	2 800,00
74711	Emplois jeunes		59 056,00	59 056,00
74712	Emplois d'avenir	25 000,00	165 000,00	165 000,00
74718	Autres		0,00	0,00
7473	Départements	24 500,00	31 150,00	31 150,00
7478	Autres organismes	110 000,00	448 000,00	448 000,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe profession		0,00	0,00
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionne		180 000,00	180 000,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes fo		3 103,00	3 103,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal		65 485,00	65 485,00
75	Autres produits de gestion courante	44 800,00	40 450,00	40 450,00
752	Revenus des immeubles	32 000,00	40 000,00	40 000,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	11 500,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	1 300,00	450,00	450,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		5 768 507,00	3 000 666,00	3 000 666,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	11 000,00	34 000,00	34 000,00
7713	Libéralités reçues		12 000,00	12 000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,00	0,00
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	10 000,00	22 000,00	22 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		5 779 507,00	3 034 666,00	3 034 666,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00

VILLE DE BESSANCOURT - 95 - BUDGET VILLE	BS	2016
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	5 779 507,00	3 034 666,00	3 034 666,00
---	--------------	--------------	--------------

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	558 253,31
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 592 919,31
---	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	104 000,00	83 000,00	83 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad.	10 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	84 000,00	55 000,00	55 000,00
2051	Concessions et droits similaires	10 000,00	28 000,00	28 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 107 375,00	640 100,00	640 100,00
2111	Terrains nus	69 000,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie		0,00	0,00
2115	Terrains bâtis		180 000,00	180 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	10 000,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	20 000,00	20 000,00	20 000,00
21312	Bâtiments scolaires	100 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 580 000,00	274 000,00	274 000,00
2151	Réseaux de voirie	50 000,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	30 000,00	145 000,00	145 000,00
21533	Réseaux câblés		0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification		0,00	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	11 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	50 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	11 600,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	150 775,00	21 100,00	21 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	24 000,00	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	24 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 235 375,00	723 100,00	723 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		482 779,22	482 779,22
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		482 779,22	482 779,22
16	Emprunts et dettes assimilées	703 000,00	265 000,00	265 000,00
1641	Emprunts en euros	703 000,00	265 000,00	265 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00
	Total des dépenses financières	703 000,00	747 779,22	747 779,22
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	2 938 375,00	1 470 879,22	1 470 879,22
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
	Charges transférées (9)		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 938 375,00	1 470 879,22	1 470 879,22

VILLE DE BESSANCOURT - 95 - BUDGET VILLE	BS	2016
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

	+
RESTES A REALISER 2015 (11)	200 276,77
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	427 526,57
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 098 682,56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	947 220,00	550 831,00	550 831,00
1321	Etat et établissements nationaux		280 000,00	280 000,00
1322	Régions		0,00	0,00
1323	Départements	136 000,00	144 000,00	144 000,00
1328	Autres		0,00	0,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux		0,00	0,00
1348	Autres	811 220,00	126 831,00	126 831,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	959 755,00	355 651,68	355 651,68
1641	Emprunts en euros	959 755,00	355 651,68	355 651,68
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 906 975,00	906 482,68	906 482,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	271 000,00	306 000,00	306 000,00
10222	F.C.T.V.A.	171 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		306 000,00	306 000,00
024	Produits de cessions	128 400,00	180 902,00	180 902,00
	Total des recettes financières	399 400,00	486 902,00	486 902,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	2 306 375,00	1 393 384,68	1 393 384,68
021	Virement de la section de fonctionnement	400 000,00	-100 000,00	-100 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	232 000,00	0,00	0,00
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad.	8 000,00	0,00	0,00
28031	Amortissements des frais d'études	11 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	16 000,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 000,00	0,00	0,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	12 000,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	3 000,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	25 000,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	1 000,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	11 000,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie		0,00	0,00
28182	Matériel de transport	34 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	14 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	76 000,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	632 000,00	-100 000,00	-100 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	632 000,00	-100 000,00	-100 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	2 938 375,00	1 293 384,68	1 293 384,68

VILLE DE BESSANCOURT - 95 - BUDGET VILLE	BS	2016
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

	+
RESTES A REALISER 2015 (10)	322 518,66
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	482 779,22
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 098 682,56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)			Profil d'amortissement (7)		
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel							
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)																
1641 Emprunts en euros (total)																
MIN193092EUR	DEXIA CL	17/12/2001		01/10/2002	11 434 707,81											
MON204658EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	19/11/2002		01/05/2003	11 434 707,81	R		4.6	4.43912		C			N	A-1	
60107558480	CREDIT AGRICOLE	13/11/2003		25/02/2004	800 000,00	F		4.99	5.13444		X			N	A-1	
60123092620	CREDIT AGRICOLE	30/11/2004		03/03/2005	250 000,00	R		1.14	2.28993		X			N	A-1	
1410822	CAISSE D EPARGNE	06/07/2005		25/10/2005	450 000,00	F		5.06	5.06		X			N	A-1	
1413414	CAISSE D EPARGNE	08/10/2005		25/01/2006	400 000,00	F		3.49	3.49		X			N	A-1	
1426746	CAISSE D EPARGNE	13/04/2007		25/01/2008	400 000,00	F		3.24	3.24		X			N	A-1	
1427368	CAISSE D EPARGNE	04/05/2007		05/05/2008	400 000,00	F		4.27	4.27		X			N	A-1	
1430829	CAISSE D EPARGNE	27/11/2007		05/03/2008	2 270 629,49	F		4.21	4.21		X			N	A-1	
1433097	CAISSE D EPARGNE	05/05/2007		05/08/2008	490 000,00	F		4.58	4.58		X			N	A-1	
09500008759-A75	CAISSE D EPARGNE	20/11/2008		25/02/2009	898 500,00	F		4.21	4.21		X			N	A-1	
A7508474	CAISSE D EPARGNE	02/12/2008		01/07/2009	770 000,00	F		5.7	5.7		P			N	A-1	
8588051	CAISSE D EPARGNE	03/12/2009		15/03/2010	293 333,32	F		4.7	4.7		A			N	A-1	
8741435	CAISSE D EPARGNE	30/11/2010		10/03/2011	350 000,00	F		3.47	3.47		P			N	A-1	
8955742	CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE	22/11/2011		29/11/2011	350 000,00	F		2.93	2.93		X			N	A-1	
9012545	CAISSE D EPARGNE	03/04/2012		25/06/2012	350 000,00	F		4.56	4.56		X			N	A-1	
9218537	CAISSE D EPARGNE	30/05/2013		25/06/2012	450 000,00	F		4.42	4.42		C			N	A-1	
9320895	CAISSE D EPARGNE	21/11/2013		25/10/2013	300 000,00	F		2.88	2.88		X			N	A-1	
3996442	CAISSE D EPARGNE	30/05/2014		25/12/2013	150 000,00	F		3.07	3.07		X			N	A-1	
005963032480003	CRCM PARIS CREDIT MUTUEL	22/07/2015		31/10/2015	400 000,00	F		2.78	2.78		X			N	A-1	
102780059600030	CRCM PARIS CREDIT MUTUEL	22/07/2015		31/10/2015	500 000,00	F		2.0	2.01704		X			N	A-1	
Total général					11 434 707,81											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intrants perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		5 356 452,87					962 546,88	189 509,65	0,00	38 528,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 356 452,87					962 546,88	189 509,65	0,00	38 528,00
MIN193092EUR	N	0,00		125 922,46	1,08	R	4,43912		71 721,20	4 642,88	0,00	649,11
MON204658EUR	N	0,00		392 000,00	11,67	F	5,13444		32 000,00	19 168,26	0,00	3 060,53
60107559480	N	0,00		55 964,70	2,42	R	2,28993		18 572,60	2,99	0,00	0,00
60123092620	N	0,00		120 000,00	3,50	R	5,06		30 000,00	315,38	0,00	20,30
1410822	N	0,00		149 827,55	4,08	F	3,48		29 521,05	4 845,43	0,00	769,76
1413414	N	0,00		155 328,52	4,33	F	3,24		29 093,71	4 681,53	0,00	749,63
1426746	N	0,00		215 619,98	5,58	F	4,27		27 076,67	9 206,97	0,00	7 514,08
1427368	N	0,00		531 941,62	0,82	F	4,21		260 487,58	22 394,74	0,00	7 491,87
1430829	N	0,00		270 233,90	6,50	F	4,58		33 535,79	11 806,21	0,00	782,94
1433097	N	0,00		261 031,56	1,92	F	4,21		101 145,23	9 406,53	0,00	1 047,08
09500008759-A75	N	0,00		460 184,06	7,42	F	5,7		50 756,12	25 153,45	0,00	2 333,74
A7508474	N	0,00		106 686,63	3,08	F	4,7		26 666,67	5 013,33	0,00	1 880,00
8688051	N	0,00		154 643,16	3,50	F	3,47		36 680,83	4 973,79	0,00	181,92
8741435	N	0,00		187 749,49	4,50	F	2,93		35 390,07	5 114,57	0,00	260,41
8955742	N	0,00		279 050,40	11,00	F	4,56		19 163,94	13 560,46	0,00	7 400,51
9012545	N	0,00		292 500,00	6,00	F	4,42		45 000,00	12 182,63	0,00	182,33
9218537	N	0,00		239 800,01	7,08	F	2,88		28 028,86	6 605,34	0,00	1 118,15
9320895	N	0,00		120 335,36	7,25	F	3,07		13 842,41	3 634,75	0,00	56,14
3996442	N	0,00		346 830,79	8,00	F	2,78		36 693,67	9 261,57	0,00	143,70
005963032480003	N	0,00		494 901,48	19,08	F	2,01704		20 650,28	9 743,80	0,00	1 607,19
102780059600030	N	0,00		395 921,19	19,08	F	2,01704		16 520,20	7 795,04	0,00	1 278,41
Total général		0,00		5 356 452,87					962 546,88	189 509,65	0,00	38 528,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A2.2

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
 (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.
 (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
 (16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

	IV
IV - ANNEXES	A2.4
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	

Structure	Indices en euros (1)	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices (2)	Ecart d'indices zone euro (3)	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (4)	Ecart d'indices hors zone euro (5)	Autres indices (6)
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits					
	% de l'encours	21				
	Montant en euros	100,00%				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Montant en euros	5 356 452,87				
	Nombre de produits					
	% de l'encours					
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros					
	Nombre de produits					
	% de l'encours					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Montant en euros					
	Nombre de produits					
	% de l'encours					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros					
	Nombre de produits					
	% de l'encours					
(F) Autres types de structures	Montant en euros					
	Nombre de produits					
	% de l'encours					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2016 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		747 779,22	747 779,22
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		265 000,00	265 000,00
1641	Emprunts en euros	265 000,00	265 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		482 779,22	482 779,22
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	482 779,22	482 779,22
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	482 779,22	482 779,22
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	747 779,22	200 276,77	D001 427 526,57	1 375 582,56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		80 902,00	III 80 902,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		80 902,00	80 902,00
024	Produits de cessions	180 902,00	180 902,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-100 000,00	-100 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	80 902.00	322 518.66	482 779.22	306 000,00	1 192 199,88

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 375 582,56
Ressources propres disponibles	IV 1 192 199,88
Solde	V = IV - II (6) -183 382.68

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		18	0	18	18	0	18
Attaché Principal	A	0	0	0	0	0	0
Attaché Territorial	A	3	0	3	3	0	3
Rédacteur	B	1	0	1	1	0	1
Rédacteur Principal 1ère Classe	B	2	0	2	2	0	2
Adjoint Administratif de 1ère Classe	C	4	0	4	4	0	4
Adjoint Administratif de 2ème Classe	C	4	0	4	4	0	4
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE TECHNIQUE (c)		37	1	38	36	1	37
Ingénieur Principal	A	1	0	1	1	0	1
Technicien	B	1	0	1	0	0	0
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint Technique 2ème Classe	C	23	1	24	24	1	25
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	8	0	8	8	0	8
Agent de Maîtrise	C	2	0	2	1	0	1
Agent de Maîtrise Principal	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SOCIALE (d)		9	0	9	9	0	9
Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	2	0	2	2	0	2
Agent Spécialisé 1ère Classe Ecoles Maternelles	C	1	0	1	1	0	1
Agent Spécialisé Principal 2ème Classe Ecoles Maternelles	C	6	0	6	6	0	6
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		1	1	2	2	1	3
Psychologue	A	0	0	0	0	1	1
Puéricultrice Cadre de Santé	A	1	0	1	1	0	1
Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème Classe	C	0	1	1	1	0	1

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SPORTIVE (g)		2	0	2	2	3	5
Educateur APS	B	1	0	1	1	3	4
Educateur APS Principal 2ème Classe	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE CULTURELLE (h)		3	3	6	4	8	12
Bibliothécaire Territorial	A	0	0	0	0	0	0
Assistant de Conservation Principal 1ère Classe	B	1	0	1	1	0	1
Assistant d'Enseignement Artistique	B	0	0	0	0	8	8
Assistant Enseignement Artistique	B	0	2	2	0	0	0
Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère Classe	B	0	1	1	1	0	1
Adjoint du Patrimoine 1ère Classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint du Patrimoine 2ème Classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (i)		13	0	13	12	9	21
Adjoint d'Animation 1ère Classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint d'Animation 2ème Classe	C	10	0	10	9	9	18
Adjoint d'Animation Principal 1ère Classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint d'Animation Principal 2ème Classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE POLICE (j)		1	0	1	1	0	1
Brigadier Chef Principal	C	1	0	1	1	0	1
EMPLOIS NON CITES (k)(5)		0	0	0	0	1	1
Chargé de Mission	A	0	0	0	0	1	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		84	5	89	84	23	107

VILLE DE BESSANCOURT - 95 - BUDGET VILLE

BS 2016

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

	IV
	C1

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présente toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présente la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Chargé de Mission	A	ENC	542	0,00	CDD	CDD
Psychologue	A	MS	379	0,00	CDI	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique	B	CULT	348	0,00	CDI	CDI
Assistant d'Enseignement Artistique	B	CULT	348	0,00	CDD	CDD
Assistant d'Enseignement Artistique	B	CULT	418	0,00	CDD	CDD
Educateur APS	B	SP	548	0,00	CDI	CDI
Educateur APS	B	SP	360	0,00	CDD	CDD
Adjoint d'Animation 2ème Classe	C	ANIM	340	0,00	CDD	CDD
Adjoint Technique 2ème Classe	C	TECH	340	0,00	CDD	CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Collaborateur de Cabinet	A	OTR	466	0,00	110	CDD
Intervenant TAP Anglais	B	ENC		0,00	3,3	CDD
Intervenant TAP Etudes	B	ENC		0,00	3,3	CDD
Agent d'Accueil	C	ADM		0,00	Emploi d'Avenir	CDD
Assistante de Direction	C	ADM		0,00	CUI	CDD
Agent d'Animation	C	ANIM	340	0,00	3,1 °	CDD
Agent d'Animation	C	ANIM		0,00	Emploi d'Avenir	CDD
Agent du Patrimoine	C	CULT		0,00	Emploi d'Avenir	CDD
Assistante Maternelle	C	MS		0,00	CDI	CDI
Assistante Maternelle	C	MS		0,00	CDD	CDD
Agent de Restauration	C	TECH		0,00	Emploi d'Avenir	CDD
Agent de Restauration	C	TECH		0,00	CUI	CDD
Agent Technique	C	TECH		0,00	Emploi d'Avenir	CDD
ASVP	C	TECH		0,00	Emploi d'Avenir	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

VILLE DE BESSANCOURT - 95 - BUDGET VILLE

BS 2016

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

IV

C1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoire proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

